

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 18 décembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 décembre 2023 s'est réuni le Lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de NOSMAS Karen à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BLANCHARD Stéphane à FEYRIT Jean-Claude, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à DUBOURG Jean-Luc, de HAY Florence à CALZAVARA Martine,

K.03

**Validation de l'avant-projet sommaire de rénovation énergétique
du groupe scolaire HERRIOT**

Objectif :

Suite à l'audit énergétique de ces bâtiments pour d'être conforme au décret tertiaire, le présent dossier a pour objet la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Edouard Herriot de la ville de Marmande.

Le choix de ce programme de travaux est l'atteinte des objectifs 2050 du décret tertiaire, à savoir une baisse de 60 % des consommations d'énergie du site.

L'avant-projet sommaire a pour objectifs de :

- Proposer les dispositions techniques les plus adaptées aux attentes et à l'état du bâti et de ses équipements,
- Établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux,
- Approfondir les caractéristiques thermiques afin d'apporter une amélioration énergétique,



- Prendre en compte la mise en œuvre de matériaux biosourcés
- Prendre en compte les charges d'exploitation,
- Estimer le délai global de réalisation de l'opération,
- Vérifier le respect des différentes réglementations en fonction des travaux planifiés,
- Établir un planning général des travaux.

Description du projet :

Le périmètre des travaux à étudier a été défini lors de la réunion intermédiaire du 14/11/2023
 Bâtiments concernés : Ecole primaire, Ecole maternelle, réfectoire, CLAE et le Gymnase

Les travaux seront effectués en 2 phases :

Phase 1 (travaux 2024) :

- Mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur (une variante avec isolant biosourcé sera aussi étudiée) + occultation d'une partie des menuiseries + fermeture des entrées d'air du bâtiment
- Remplacement des menuiseries
- Mise en œuvre de protections solaires
- Isolation des planchers bas sur l'extérieur (préau bâtiment primaire) (une variante avec isolant biosourcé sera aussi étudiée)
- Mise en place d'une centrale de traitement d'air double flux par bâtiment

Phase 2 (travaux 2025) :

- Remplacement de la chaufferie au gaz par une solution hybride chaudière gaz/pompe à chaleur (une variante 100% pompes à chaleur sera étudiée)
- Mise en place de chauffe-eaux thermodynamiques sur air extérieur
- Mise en place de robinets thermostatiques récents sur l'ensemble des radiateurs
- Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment (GTB)
- Mise en place de sous-compteurs électriques et énergétiques
- Remplacement des pompes de circulation par des pompes à vitesse variable
- Mise en place de panneaux photovoltaïques

Estimation financière travaux :

Phase 1 : 1 010 200 € HT

Phase 2 : 194 000 € HT

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
 HORS TAXES**

Ressources	Montant sollicité	Taux sollicité	Date de la demande
FONDS VERT	622 800 €	40 %	1 ^{er} juin 2023
Conseil départemental (FACIL)	€	0 %	
Conseil régional (FEDER)	622 800 €	40 %	Fin 2024
ACTEE (sur APS MOE) 50%	4 875 €	0,30 %	Octobre 2023
Autre subvention			
Autofinancement	306 525 €	19.7 %	
Total de l'opération HT	1 557 000 €	100 %	
Total de l'opération TTC	1 868 400 €		

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré :

- Approuve** L'Avant-Projet Sommaire, le plan de financement, le phasage des travaux et les demandes de subventions
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document correspondant.

Votants : 29 - Abstention : 00 - Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2023

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

